

4/12
PM

**MISES A JOUR DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR
L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE MINES OCCASION DE LA 12^{ème} CONFERENCE
DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA SUR L'INTERDICTION DES
MINES ANTIPERSONNEL.**

Genève du 03 – 07 Décembre 2012

Monsieur le Président,

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

La République Démocratique du Congo, Etat partie à la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel depuis le mois de novembre 2002, figure parmi les Etats disposant d'un grand nombre de victimes de mines suite aux multiples conflits armés qui ont provoqués et qui continuent à provoquer une contamination par mines terrestres et autres résidus explosifs de guerre à travers son territoire national.

Partie prenante au plan quinquennal de Carthagène, mon pays s'était doté d'un plan stratégique national sur l'Assistance aux victimes de mines afin de servir d'outil de référence et d'une coordination intersectorielle avec tous les acteurs œuvrant dans le Secteur, sans oublier les représentants de groupes de victimes de mines antipersonnel et d'autres personnes handicapées comme l'exige l'action 23 de plan de Carthagène précité.

Depuis l'année dernière c'est-à-dire en 2011, plusieurs avancées en ce qui concerne l'assistance aux victimes de mines ont été enregistrées dans mon pays, assistance qui a intégré les principaux axes de la stratégie intégrant projets bien spécifiés en matière de réinsertion socioéconomique, de gestion de l'information, de plaidoyer, de réadaptation physique ainsi que de l'évaluation de besoin des victimes des différentes Provinces du pays.

Monsieur le Président,

Plusieurs défis à relever demeurent. Il s'agit notamment de :

- améliorer le système de collecte et d'analyse de données ;
- Renforcer la couverture, l'efficacité et la durabilité des services des programmes de soutien psychologique de réintégration sociale et de renforcement économique ;
- Renforcer l'efficacité du plaidoyer pour l'adoption des lois et des politiques en vue de satisfaire les besoins et les Droits des survivants des mines et d'autres personnes vivant avec Handicap.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs assignés à ce plan stratégique national dans sa partie Assistance aux Victimes ;
- Renforcer les mécanismes de coordination de la question du Handicap, au niveau tant national que local en intégrant la notion de la Décentralisation qui est consacrée par notre Constitution.

Monsieur le président ;

En accord avec le plan stratégique national de lutte antimines 2012 – 2016, plan adopté par le Gouvernement de mon pays avec vision proposée d'une RDC affranchie de la menace et des conséquences que posent les mines et REG dans cinq ans, deux ateliers se sont tenus à Kinshasa et à Goma respectivement en date du 15 au 16 et du 22 au 23 mai 2012 dans le but de développer un plan de travail pluriannuel de trois ans, soit 2012 – 2014, afin d'opérationnaliser les orientations adoptées dans le plan stratégique national précité .

Ce plan de travail avait pour ambition de décrire et présenter dans un document clair, ordonné et unifié les activités qui doivent être conduites dans chacune des composantes du programme de lutte anti mines en RDC afin d'atteindre les objectifs recherchés, focaliser sur les différents piliers de la lutte antimines.

En accord avec l'article 4 de la Convention sur les droits des personnes handicapées et dans le respect de l'action 26 de plan d'action de Carthagène, la République Démocratique du Congo s'était doté d'un comité technique chargé de faire le plaidoyer pour l'adoption de l'instrument de ratification de la convention sur les droits des personnes handicapées, comité qui réunit les différents représentants des structures étatiques, les acteurs œuvrant dans le secteur et les associations de groupes de victimes de mines et de personnes Handicapés.

C'est dans cet ordre d'idée qu'une table ronde nationale à été organisé conjointement en date du 20 novembre 2012 par Handicap international en partenariat, le Centre Congolais de Lutte Antimines et la Campagne Congolaise pour l'interdiction des mines, placé sous le Haut patronage de son Excellence Mr le Ministre des affaires sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale avec un seul objectif, celui de sensibiliser les institutions étatiques tant du Gouvernement que du Parlement sur le bien fondé de la ratification de la CIDPH et l'adoption d'une loi organique sur les personnes vivant avec handicap prévue par l'article 49 de notre Constitution.

Monsieur le Président

Avant cette table ronde nationale du 20 décembre dernier qui a réuni les représentants des Institutions étatiques et non étatiques tant nationales que provinciales, plus de 20 projets d'assistance aux victimes ont été exécutés à Kinshasa, au Katanga, au Nord Kivu, au Sud Kivu et au Kasai occidental.

Ces projets ont été possibles grâce à l'accompagnement de l'UNMACC et le partenariat efficace du CICR dans la réhabilitation physique.

Pour l'année 2012, sous un financement de l'Australie :

- les organisations nationales ADIC et BADU ont, dans un Consortium, réalisé la réinsertion économique des victimes dans la Province du Sud-Kivu dans la période du 15 février au 30 Juillet 2012. Ce projet a permis la réinsertion socioéconomique de 20 survivants ;
- L'organisation AFRILAM, a réinséré économiquement 25 survivants dans la Ville de Kisangani dans la période de février au 30 Juillet 2012 ;
- L'organisation ECC-Meru et CCIM ont, dans un Consortium, permis la réinsertion socioéconomique de 68 survivants à Kinshasa dans la période de février au 30 Juillet 2012 ;
- L'organisation Handicap International Belgique, a permis la réhabilitation physique de 45 survivants dans la Province du Nord-Kivu dans la période de Février au 30 Juillet 2012.

Par ailleurs, cette même année 2012, une première expérience d'assistance en matière de réinsertion psychologique a été réalisée sous notre grande satisfaction par l'organisation CCIM qui est le prolongement de l'ICBL, qui a travaillé en collaboration avec l'Organisation ANASDIV. Ce projet a bénéficié à 158 survivants habitant la Ville de Kinshasa et ce, sous un financement du Gouvernement norvégien, à travers l'ICBL. Nous remercions donc le Gouvernement Norvégien et l'ICBL pour cette assistance.

Ce projet de soutien psychologique a été réalisé dans le cadre d'un programme de soutien psychologique mis sur pieds qui vient de commencer dans la Ville de Kinshasa et le Nord Kivu dans une perspective de soutien de pair à pair incluant les activités para olympique.

Monsieur le Président ;

Comme vous le constater, le gros du financement des projets précités passe par l'UNMAS à travers sa représentation en République Démocratique du Congo. Actuellement, l'UNMACC ne dispose plus de fonds depuis Octobre 2012, pour offrir des subventions aux ONG qui mènent des activités d'Education au Risque et d'Assistance aux Victimes.

Nous exhortons donc tous nos bailleurs auprès de qui des propositions de financement des projets d'assistance aux victimes ont été soumis, de soutenir notre programme pour permettre à mon pays qui traverse toujours et encore des moments difficiles sur le plan humanitaire, de répondre aux exigences du plan de Carthagène.

Et pour terminer, une fois encore le Gouvernement de mon pays félicite le Gouvernement du Japon pour les efforts consentis au cours de cette année, efforts qui ont pu rendre visible 15 projets basés dans la réinsertion socioéconomique dans les Provinces affectées par les Mines.

Il en est de même de l'accompagnement combien salutaire de l'UNMAS, sans lequel le programme n'aurait pas commencé la mise en œuvre effective du plan de Carthagène.

Cet éloge va aussi au gouvernement australien qui, avec le fonds octroyés, la problématique de collecte de données était prise en compte afin d'avoir une base de données fiable, sans oublier la solidarité du peuple chinois.

Mr Le Président

Je vous remercie

IBONGE NUMBI LOUIS

Chef de Section Chargé d'Assistance aux Victimes (RDC)